



## Les activités en ligne de vos enfants

Recherche et devoirs  
Messagerie instantanée  
Téléphones cellulaires et messages textes  
Réseautage social  
Blogs  
Mondes virtuels  
Partage de fichiers  
Partage de vidéos

## Maîtriser les défis d'Internet

Risques et préjudices sexuels  
Cyberintimidation  
Vie privée  
Pornographie  
Contenus violents ou haineux  
Jeux  
Utilisation excessive d'Internet  
Marketing ciblant les enfants

## Conseils de sécurité par âges

2 à 4 ans  
5 à 7 ans  
8 à 10 ans  
11 à 13 ans  
14 à 17 ans

## Impliquez-vous

Activités pour la maison  
Activités pour la communauté  
Signaler un problème

## Cyberintimidation

Quels sont les moyens utilisés ? / Qui intimide et pourquoi ? / Conseils aux parents

Internet a créé un univers de nouvelles formes de communications pour les jeunes. Ils peuvent utiliser les courriels, sites Web, messageries instantanées et messages textes (SMS) pour rester en contact avec leurs amis ou s'en faire de nouveaux. Les échanges sont possibles partout dans le Web actuel. Même les jeux en ligne et les mondes virtuels ont un mode « chat ».

Même si la plupart de ces interactions sont positives, de plus en plus d'enfants et d'adolescents s'en servent pour intimider et harceler les autres, une pratique qu'on désigne désormais sous le terme de cyberintimidation. Selon une étude de 2008 faite par l'Université de Toronto, la moitié des étudiants rapportaient avoir été la cible de cyberintimidation.

A l'évidence, la cyberintimidation est traumatique pour les jeunes : elle est une forme de mort sociale. Elle diffère de l'intimidation classique par son caractère à la fois public et anonyme. La cyberintimidation a transformé l'image traditionnelle de « l'intimidateur » : ce ne sont pas que les « gros durs » qui intimident en ligne ; les timides le font aussi, cachés derrière leur ordinateur. Intimidateurs anonymes, témoins invisibles – peut-être complices – la personne ciblée ne sait pas qui elle doit craindre.

La technologie décuple la portée que peut avoir l'intimidateur en lui permettant d'intimider partout et en tout temps.

Il faudrait rapporter l'intimidation, mais comment parler de cette agression qui ne laisse pas de traces physiques, commise par des agresseurs sans nom ? En parler à un adulte, oui, mais les conséquences ne risquent-elles pas d'être pires que l'intimidation elle-même ? Les adultes veulent aider, mais beaucoup se sentent mal équipés pour traiter un problème d'intimidation dans le monde digital.

### Quels sont les moyens utilisés ?

Le canal privilégié de la cyberintimidation est indéniablement, la messagerie instantanée, suivie par les courriels, et dans une moindre mesure les sites de jeux et les réseaux sociaux.

Certains cellulaires possèdent même des appareils photo intégrés qui ajoutent une nouvelle dimension au problème. Des élèves s'en sont déjà servi pour prendre la photo d'un élève obèse dans les douches après un cours de gymnastique et, quelques minutes plus tard, la photo circulait sur toutes les adresses de courriel de l'école.

La tendance émergente des sextos peut aussi prêter le flanc à la cyberintimidation : les messages personnels, les photos compromettantes, même envoyés à de vrais amis – ou petits amis – peuvent se révéler embarrassants si la relation tourne au vinaigre, et que les photos privées se voient divulguées.

Sur les sites de réseautage social, vous pouvez à présent étiqueter une photo avec le nom des personnes qui y sont représentées. Ce simple fait peut déboucher sur la cyberintimidation, puisque ces photos apparaîtront dans une recherche sur un nom de personne, et pourront être détournées par quiconque, si l'on n'a pas pris la précaution de paramétrer son profil pour protéger l'accès à ces photos.

Les jeux multijoueurs en ligne et les mondes virtuels possèdent un mode « chat » qui permet aux joueurs d'interagir et de se concerter. Mais là encore, partout où la communication est possible, l'intimidation l'est aussi : selon un rapport Pew Internet & American Life Project, plus de la moitié des jeunes qui jouent en ligne disent avoir été témoins de comportements ouvertement agressifs de la part de certains joueurs. Un tiers d'entre eux disent que cela « arrive souvent ».

### Qui intimide et pourquoi ?

#### Les cyber-intimideurs

Le quart des cyber-intimideurs sont des jeunes qui ont aussi intimidé les autres dans le monde physique – ce qui veut dire que les trois quarts des cyber-intimideurs n'intimident pas en face à face. Internet semble donc



### Pour creuser le sujet

Réagir à la cyberintimidation : un guide pour les parents

### Ressources complémentaires

Cyber Bullying Survey (Faye Mishna, University of Toronto, June 2008) [en anglais seulement]

Teens, Video Games and Civics (Pew Internet & American Life Project) [en anglais seulement]

avoir donné naissance à une nouvelle « population » d'intimidateurs. Du fait du caractère anonyme du Net, des jeunes qui ne songeraient jamais à intimider dans le monde physique le font dans le monde virtuel.

Selon Nancy Willard, du Responsable Netizen Institute, la communication à distance induite par Internet affecte le comportement éthique des jeunes en les empêchant d'être directement témoins des conséquences de leurs actes sur les autres. Ce qui diminue aussi de beaucoup la compassion ou le remords. Les jeunes écrivent en ligne des choses qu'ils ne diraient jamais en personne parce qu'ils se sentent loin de leur victime et détachés des résultats de leurs attaques.

#### *Les personnes ciblées par la cyberintimidation*

L'intimidation par Internet a aussi changé la donne pour les personnes ciblées : en rendant l'intimidation anonyme, Internet la rend encore plus effrayante que l'intimidation physique : qui en est l'auteur ? Qui sont les témoins ? De qui avoir peur ? Le caractère uniquement psychologique du harcèlement aggrave encore le problème : en effet, comment rapporter la cyberintimidation ? Comment parler de cette agression qui ne laisse pas de traces, commise par des agresseurs sans nom ? De fait, confrontés à la cyberintimidation, plus de la moitié (52 %) des jeunes ne la rapportent pas.

#### *Les témoins*

Les témoins d'intimidation ont un rôle extrêmement important à jouer dans l'issue de la cyberintimidation, qui se passe souvent hors du regard des adultes ; en effet, ils représentent le consensus social et, à ce titre, ils sont extrêmement importants pour stopper, ou au contraire entériner, la cyberintimidation.

Une étude menée par l'Université de Toronto en 2008 révèle que 28 pour cent des jeunes interrogés disent avoir été témoins de cyberintimidation. Parmi eux, la moitié réagit en s'insurgeant contre la cyberintimidation, alors que l'autre moitié se contente de l'entériner.

#### **Conseils aux parents**

La cyberintimidation est l'affaire de tout le monde, et la meilleure réponse réside dans l'action et la prévention.

La base qui permettra de minimiser les risques liés à l'utilisation d'Internet est pour les parents d'instaurer le plus tôt possible un échange ouvert avec son enfant sur ses activités en ligne, et d'établir avec lui des règles qui évolueront avec son âge.

- Pour les jeunes enfants, rédigez avec eux un « contrat familial » sur la façon d'utiliser Internet. Assurez-vous que le contrat présente des règles claires sur la façon de se comporter éthiquement en ligne. La recherche du HabiloMédias a démontré que lorsqu'on énonce des règles claires contre certains types d'activités, les enfants sont bien plus susceptibles de s'y conformer.
- Durant l'enfance, alors que les petits se cantonnent encore aux sites de jeux, les règles porteront sur la forme des interactions en ligne : **ne pas donner de renseignements personnels, ne pas partager ses mots de passe avec ses ami/e/s.**
- Au moment de l'adolescence, où l'activité sociale en ligne est intense, **il est temps de discuter avec votre jeune sur la nature de ces interactions, et plus largement sur une utilisation responsable d'Internet** : la tendance émergente des **sexto**s peut aussi prêter le flanc à la cyberintimidation, notamment lorsque la relation tourne court.

Et quel que soit l'âge de votre enfant, discutez de l'utilisation responsable d'Internet :

- Enseignez-lui à ne jamais afficher sur Internet quoi que ce soit qu'ils ne voudraient pas montrer à tout le monde – y compris à vous !
- Incitez-le à parler à un adulte dès qu'il se sent menacé. Ne prenez pas pour acquis que votre enfant le fera : seulement 8 pour cent des jeunes ciblés par une cyberintimidation ont dit en avoir parlé à leurs parents.
- Gardez votre calme : ce qui retient les jeunes de parler à leurs parents est avant tout la peur que ceux-ci leur « coupe Internet ».
- Inculquez-lui que ce qui se passe sur Internet est l'affaire de tous : si l'on est témoin d'intimidation en ligne, on se doit de réagir. Ne pas le faire reviendrait à approuver la cyberintimidation.
- ... et bien sûr soyez le modèle de votre enfant en matière d'éthique en ligne.

Réagissez quand votre enfant est victime d'intimidation en ligne :


- Soyez attentifs aux signes de détresse révélateurs d'une possible intimidation : par exemple, aller à l'école à contrecœur ou refuser d'utiliser un ordinateur.

- Si le coupable est un camarade d'école, aller voir la direction de l'établissement et demandez-lui de vous aider à régler le problème.
- Rapportez tout cas de harcèlement ou de menaces physiques en ligne à la police locale et à votre fournisseur de services Internet (FSI).
- Si l'intimidation se fait par l'intermédiaire d'un téléphone portable, signalez-le à votre fournisseur de services de téléphonie cellulaire et changez de numéro si la situation ne s'améliore pas.
- Rapportez les incidents de harcèlement en ligne et de menaces physiques à la police. Certaines lois canadiennes peuvent s'appliquer à la cyberintimidation. Par exemple, le *Code criminel* considère comme un délit le fait de harceler une personne de manière répétée si on lui donne lieu de craindre pour sa sécurité ou celle de ses proches.

La loi condamne aussi le « libelle diffamatoire », un écrit conçu pour insulter une personne ou nuire à sa réputation.

Les parents devraient également enseigner à leurs enfants comment réagir face à un intimidateur en ligne :

- **Quitter** immédiatement l'environnement ou l'activité en ligne où a lieu l'intimidation (bavardoirs, jeux, messagerie instantanée, sites de réseautage social, etc.).
- **Bloquer** les messages de courriel ou de messagerie instantanée d'une personne qui vous harcèle constamment. Ne jamais y répondre.
- **Enregistrer** tout message de harcèlement et le faire parvenir à son fournisseur de services Internet. La plupart des fournisseurs de services ont une politique de sanctions appropriées à l'égard des utilisateurs qui se livrent au harcèlement sur leur serveur. Et leurs jeunes clients y sont soumis autant que les autres !
- **Alerter** un adulte, et également la police si l'intimidation inclut des menaces physiques.

Le programme WebAverti est commandité par :   
[Politique de confidentialité](#) | [Avis de droit](#) | © 2013 HabitoMédias.  
Tous droits réservés.